

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière** du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloëil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 3 juin 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière du 6 mai 2019
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
  - 4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
5. **AVIS DE MOTION**
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption du règlement No. 08.09.54.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin d'agrandir la zone IDC-33
  - 6.2 Adoption du règlement No. 08.09.56.19 modifiant le règlement de zonage No 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes des zones A-5, A-6, A-7, A-17, A-22, A-27, A-40, A-47 et A-48, d'y interdire l'élevage porcin et d'ajouter l'usage élevage dans les zones A-6, A-17 et A-22
  - 6.3 Adoption du second projet de règlement No. 08.09.57.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 dans le but de modifier la proportion des toits des hangars pour la zone AE-23. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
7. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
  - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent – 27 mars 2019
  - 7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent – 24 avril 2019
  - 7.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - 11 avril 2019

7.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR  
– 10 avril 2019

**8. ADMINISTRATION**

8.1 Congrès de la FQM – Assises annuelles

8.2 Demande de soutien - Projet de Jardin de solidarité alimentaire des Chevaliers de Colomb

**9. FINANCES**

9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de mai 2019, des prélèvements automatiques et du compte-salaire

9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de mai 2019

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 Afficheurs de vitesse radar

10.2 Mise à niveau de la plateforme Somum - Plan de sécurité civile

**11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS**

11.1 Fauchage aux abords des chemins

11.2 Offre de service - Marquage - Petite signalisation

**12. HYGIÈNE**

**13. PERMIS ET INSPECTION**

13.1 Déclaration de compétence MRCVR - Gestion du logement social

**14. LOISIRS ET CULTURE**

14.1 Rapport annuel 2018 de la bibliothèque

14.2 Achat de filets protecteurs - Parc des loisirs

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h.

**2 - ORDRE DU JOUR**

19.138

**2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE :** Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

Retrait(s):

14.2 Achat de filets protecteurs - Parc des loisirs

**ADOPTÉE**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19.139

#### 3.1 - SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

### 4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

#### 4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire mentionne:

1. Que le bulletin Le Ruisseau a fait peau neuve, il aborde maintenant un nouveau look qui le rend plus convivial, plus aéré, plus intéressant à lire et à consulter en ligne. Il contient également plus d'information.
2. Que la Municipalité travaille présentement à la refonte de son site Web afin de le rendre plus facile à consulter, plus convivial et on y retrouvera beaucoup plus d'information.
3. Que malgré les mesures prises dans les derniers mois, nous constatons une recrudescence des excès de vitesse sur plusieurs artères du territoire. Un plan d'action visant à mettre en place des mesures concrètes telles que des réductions de vitesse, l'installation de dos d'ânes et d'afficheurs de vitesse supplémentaires sera élaboré prochainement. Nous pouvons également compter sur la collaboration de la Régie de police afin d'intensifier les patrouilles aux périodes problématiques.
4. Que la Municipalité a fait créer des affiches d'enfants qui sont offertes gratuitement aux résidents afin de sensibiliser les conducteurs à réduire la vitesse afin de protéger nos enfants. Les affiches et peuvent être récupérées aux bureaux municipaux en quantités limitées.

### 5 - AVIS DE MOTION

### 6 - RÈGLEMENTS

19.140

#### 6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.54.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE IDC-33

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> avril 2019;  
**ATTENDU** Qu'un premier projet a été adopté le 1<sup>er</sup> avril 2019;  
**ATTENDU** Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'un second projet a été adopté le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le règlement No. 08.09.54.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin d'agrandir la zone IDC-33 soit adopté tel que rédigé.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.141

**6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.56.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES A-5, A-6, A-7, A-17, A-22, A-27, A-40, A-47 ET A-48, D'Y INTERDIRE L'ÉLEVAGE PORCIN ET D'AJOUTER L'USAGE ÉLEVAGE DANS LES ZONES A-6, A-17 ET A-22**

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> avril 2019;  
**ATTENDU** Qu'un premier projet a été adopté le 1<sup>er</sup> avril 2019;  
**ATTENDU** Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'un second projet a été adopté le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le règlement No. 08.09.56.19 modifiant le règlement de zonage No 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes des zones A-5, A-6, A-7, A-17, A-22, A-27, A-40, A-47 et A-48, d'y interdire l'élevage porcin et d'ajouter l'usage élevage dans les zones A-6, A-17 et A-22 soit adopté avec les modifications suivantes et correction cléricales suivantes:

Les grilles des usages et des normes des zones A-5, A-6, A-7, A-17, A-22, A-27, A-40, A-47 et A-48 ont été corrigées comme suit :

1. Dans la zone A-5, à la rubrique « Usages spécifiques », l'ajout de la note (11) (celle-ci a été omise lors de la retranscription à partir de la grille en vigueur);
2. Dans les zones A-47 et A-48, à la rubrique « Marges » la note (4) est remplacée par la note (10) à la ligne « Avant minimales (mètres) » (erreur de retranscription et de numérotation);
3. Dans la rubrique « Notes », la date de dépôt d'une demande d'autorisation d'usage résidentiel est modifiée pour le « avant ou le 2 février 2007 » (erreur lors de la transcription).

Les grilles des usages et des normes des zones A-5, A-6, A-7, A-17, A-22, A-27, A-40, A-47 et A-48 ont été modifiées comme suit :

1. Dans la rubrique « Usages spécifiques », l'ajout de la note « Porcherie » à la ligne « Exclus ».

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.142

**6.3 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 08.09.57.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 DANS LE BUT DE MODIFIER LA PROPORTION DES TOITS DES HANGARS POUR LA ZONE AE-23. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'un premier projet a été adopté le 6 mai 2019;  
**ATTENDU** Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 juin 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Réal Jean  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le second projet de règlement No. 08.09.57.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 dans le but de modifier la proportion des toits des hangars pour la zone AE-23 soit adopté tel que rédigé. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

## **ADOPTÉE**

### **7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

#### **7.1 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – 27 MARS 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent tenue le 27 mars 2019. Le Conseil prend acte.

#### **7.2 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – 24 AVRIL 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent tenue le 27 mars 2019. Le Conseil prend acte.

#### **7.3 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - 11 AVRIL 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue le 11 avril 2019. Le Conseil prend acte.

#### **7.4 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE L'AIBR – 10 AVRIL 2019**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR tenue le 10 avril 2019. Le Conseil prend acte.

### **8 - ADMINISTRATION**

19.143

#### **8.1 - CONGRÈS DE LA FQM – ASSISES ANNUELLES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser M. le maire Normand Teasdale, les conseillères Mme Diane Demers et Mme Mona S. Morin ainsi que le conseiller M. Stéphan Labrie à participer aux Assises annuelles de la FQM qui seront tenues les 26, 27 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès à Québec au coût de 799 \$ chacun, excluant les taxes; la dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-00-346.

Les dépenses sont remboursées selon la politique de remboursement en vigueur.

## **ADOPTÉE**

19.144

#### **8.2 - DEMANDE DE SOUTIEN - PROJET DE JARDIN DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

**ATTENDU** Que la consommation régulière de fruits et légumes est essentielle pour avoir une saine alimentation;

**ATTENDU** Que le projet des jardins de solidarité contribue à augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribués aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et ont pour but de favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu;

**ATTENDU** Que M. Gilles Brodeur, résident de la municipalité, est prêt à fournir sans frais pour une période de (10) ans, le lot 5 131 419 situé sur le chemin du Ruisseau Sud pour les besoins du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'appuyer les Chevaliers de Colomb de Beloeil dans la réalisation du projet de jardins de solidarité et d'avancer les frais encourus pour effectuer les travaux d'aqueduc. Les frais seront remboursables si l'organisme obtient une subvention pour ce projet.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **9 - FINANCES**

### **19.145 9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2019, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 8356 à 8432 inclusivement, pour un montant de 184 031,75 \$, les prélèvements automatiques au montant de 10 542,31 \$ et le compte-salaires au montant de 57 209,62 \$.

**ADOPTÉE**

### **19.146 9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE MAI 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de mai 2019 au montant de 88 160,03 \$.

**ADOPTÉE**

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **19.147 10.1 - AFFICHEURS DE VITESSE RADAR**

**ATTENDU** Que le respect des limites de vitesses permises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est une préoccupation importante afin d'assurer la sécurité et la quiétude des citoyens de tous âges;

**ATTENDU** Qu'un afficheur de vitesse est une mesure d'atténuation visant à encourager les automobilistes à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée ;

**ATTENDU** Que l'afficheur enregistre la vitesse en fonction du temps et ce, dans les deux sens de la circulation;

**ATTENDU** Que les données recueillies peuvent être consultées et permettre de déterminer si d'autres mesures doivent être déployées à une période stratégique de la journée;

**ATTENDU** Que trois afficheurs sont déjà en fonction sur le territoire de la Municipalité et leur efficacité a été prouvée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser l'achat de deux (2) afficheurs de vitesse radar de la compagnie Kalitec au coût de 5 180 \$ chacun, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-200-00-999.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.148

**10.2 - MISE À NIVEAU DE LA PLATEFORME SOMUM - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU** Que la Municipalité a reçu une subvention de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 pour la refonte de son plan de sécurité civile;

**ATTENDU** Que la plateforme actuelle d'appels automatisés est désuète et qu'il y a lieu d'effectuer une mise à niveau afin de se s'adapter aux besoins actuels en matière de sécurité civile;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser la mise à jour du portail du système d'appels automatisés de la compagnie Somum et de bonifier notre forfait annuel en ajoutant l'envoi des alertes par SMS (message texte) au montant de 1 870,10 \$ excluant les taxes ainsi que les coûts de service et d'entretien annuel. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-230-00-499.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS**

19.149

**11.1 - FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS**

**ATTENDU** Que 3 fournisseurs ont été invités à soumettre un prix pour effectuer le fauchage des abords de route et qu'un seul était disponible pour effectuer le travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Monsieur Sylvain Lavallée

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

De retenir les services de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. pour le fauchage des abords de chemin au coût total de 18 440 \$, excluant les taxes (1<sup>ère</sup> coupe: 7 800 \$, 2<sup>e</sup> coupe: 7 800 \$ et 3<sup>e</sup> coupe: 2 840 \$). La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-04-526.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

19.150

**11.2 - OFFRE DE SERVICE - MARQUAGE - PETITE SIGNALISATION**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des prix pour réaliser des travaux de petite signalisation (marquage) sur son territoire;

**ATTENDU** Que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

**ATTENDU** Que les deux (2) soumissions ont été reçues et que toutes sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total excluant les taxes</b>
Lignco	Non déposé
Marquage Traçage Québec	10 810,50 \$
Signalisation 2000	6 973,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le contrat soit accordé à Signalisation 2000 pour un montant de 6 973,00 \$, excluant les taxes, pour des travaux de petite signalisation. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-355-01-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **12 - HYGIÈNE**

### **13 - PERMIS ET INSPECTION**

19.151

#### **13.1 - DÉCLARATION DE COMPÉTENCE MRCVR - GESTION DU LOGEMENT SOCIAL**

**ATTENDU** Que le 19 avril 2018, des changements à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) sont entrés en vigueur;

**ATTENDU** Que la MRC de La Vallée-du-Richelieu désire regrouper l'ensemble des offices d'habitation situés sur son territoire au sein d'une même entité;

**ATTENDU** Qu'il est souhaitable d'assurer une cohérence régionale au niveau de la gestion du logement social;

**ATTENDU** Que pour donner suite à cette volonté, le conseil de la MRC désire se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et déclarer sa compétence en matière de la gestion du logement social à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire et a entrepris cette démarche lors de sa séance extraordinaire du 28 mai 2019 par le dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

**ATTENDU** Que la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu doit être déposée avant le 21 juin 2019, date limite du dépôt du dossier complet en vue du regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour que le nouvel Office régional d'habitation (ORH) soit officiellement en fonction;

**ATTENDU** Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a l'intention d'exprimer son accord relativement à la démarche entreprise par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sylvain Lavallée  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'appuyer la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans ses démarches entreprises en vue de déclarer sa compétence en matière de la gestion du logement social.

D'aviser la MRC de La Vallée-du-Richelieu de son intérêt de faire partie des municipalités et villes incluses dans cette déclaration.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **14 - LOISIRS ET CULTURE**

### **14.1 - RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque Ryane-Provost. Le Conseil prend acte.

### **14.2 - ACHAT DE FILETS PROTECTEURS - PARC DES LOISIRS**

Retiré.

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

19.152

**16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que la présente séance soit et est close à 20 h 36.

**ADOPTÉE**

---

Normand Teasdale, maire

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 juin 2019.

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand Teasdale, maire